

L. J. Casault
Bibliothèque Parlement

L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST-HYACINTHE.

Et de la C. M. B. A.

St-Hyacinthe, 3 Sept^mbre 1891

No. 24

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

DUSSIER & C^{IE}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

là que vous trouverez le meilleur assortiment.

RAGNUELO & FRÈRE

Épicerie de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité: FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS PORTES.

LOTION PERSIENNE



TRADE-MARK

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau,

La **LOTION PERSIENNE** est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable baume pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est brunie par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur, et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
1528 & 1540, Rue Ste-Catherine, Montréal

Pilules Antibillieuses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliées: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit:

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibillieuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'en ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif **DOUX, EFFICACE, ET INOFFENSIF.**

Lavalria, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIETAIRE

L. ROBITAILLÉ, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui viennent à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirlings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.
ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CATHAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité en Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest,
(En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Orléans, su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué-prime, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne coûte pas plus cher que le **PUR TABAC DE LA HAVANE**. De tous les cigares, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un bon accueil.

FRATERNEL.
FRERES, veuillez bien choisir dans votre localité un agent de commerce recommandable qui so chargera de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à nos amis.

EDOUARD MALHIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBECQ

BELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe

Spécialité: Harnais fins, attelages simples et doubles.
Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti.
prix défiant toute compétition.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'*Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand Président.

UNION ST-JOSEPH

(Suite.)

Et, n'allez pas objecter que nous n'avons pas besoin de nous prémunir à l'avance contre des maux qui sont encore loin de nous, que nous sommes des gens qui voyons tout en noir ; car je serais en droit de vous demander : d'où vient donc que, même dans notre pays, nous avons eu déjà de nombreux exemples de ces grèves qui causent tant de désordres et de misères dans les vieux pays ? N'avez-vous pas appris ces jours derniers, par la voix des journaux, la grève des cordonniers à Québec, dans la capitale même de cette province—sans vouloir disculper les patrons qui ont abusé, à ce qu'on dit, du silence de nos lois sur ces matières, ou de la trop grande liberté qu'elles leur donnent. Comme vous le voyez, je puis me prévaloir d'un exemple tout récent pour justifier ce que je viens d'avancer. Mais pourtant, cette grève n'est qu'un faible écho de cette autre bien plus terrible encore, que les journaux d'Europe nous apportaient cette semaine. A Paris, la capitale de la France, le foyer de l'esprit humain, 6,000 boulangers se préparent à une grève et veulent affamer et réduire la ville ; les bouchers menacent d'en faire autant : on se bat avec la police qui s'efforce d'arrêter les chefs du soulèvement. Comprenez-vous, maintenant, le motif de l'éveil général qui se donne, afin de prévenir la venue ou le retour de choses aussi désagréables, et aussi ruineuses pour le riche comme pour le pauvre.

Dans nos campagnes, il est vrai, ces événements ne sont pas à craindre ; les populations sont paisibles, et d'ailleurs, elles n'ont aucun intérêt à troubler la tranquillité publique, car chacun est pour ainsi dire son maître ici, et ne relève de personne, ce qui est bien différent dans les centres manufacturiers. Mais ceux qui peuplent les villes, aujourd'hui, sont pour la plupart des gens qui arrivent des campagnes, et s'ils avaient tous été bien éclairés à ce sujet, et mis en garde contre ces dangers ; si on leur

nêtes et moins pénibles d'obtenir justice, ils ne trépaneraient peut-être pas dans ces complots néfastes, ces trames odieusement ourdies contre les patrons et qui amènent l'appauvrissement des familles de la société toute entière ; qui sont une source de mécontentements, parce qu'ils aggravent la condition de l'ouvrier, loin de l'améliorer ; parce que les dissensions qu'ils font naître fomentent les troubles, entretiennent un malaise général et créent une misère plus profonde chez la classe ouvrière.

Allons, Messieurs, le danger est signalé et il faut à tout prix le parer ; mais comment arriverons-nous à l'éviter ? Je réponds incontinent : par la même voie que suivent aujourd'hui ceux qui tentent de se régénérer, par le moyen de l'association catholique. Car je n'en vois nulle part de meilleur : aucune autre ne répond mieux à la solution du problème qui résulte des difficultés présentées dans ces matières.

Messieurs, ce n'est pas la première fois, j'espère, que ce mot résonne à vos oreilles : depuis longtemps déjà les bruits de la renommée nous l'ont apporté, et vous avez ouï parler en maintes circonstances, de cette crise sociale qui a bouleversé la France et le vieux monde tout entier, et que l'on appelle communément la Révolution française. Il y a un siècle à peine que ce souffle révolutionnaire s'est déchaîné sur l'Europe qu'il a couverte de sang, de ruines morales et matérielles ; et aujourd'hui plus que jamais nous en ressentons les funestes effets. Messieurs, je n'ai pas l'intention de vous entraîner dans les détails de cet événement extraordinaire ; je ne m'arrêterai pas non plus à vous entretenir des causes de la Révolution, ni des maux qu'elle a engendrés, car il n'est pas nécessaire de remonter les siècles, ni d'aller chercher dans la nuit du temps des choses qui n'ont guère de rapports avec ce qu'il vous importe tout d'abord de connaître, afin de trouver le motif capable de vous engager à prendre des moyens sûrs et efficaces pour vous protéger contre le mal que l'on vous signale. Qu'il vous suffise de savoir que cette Révolution en est arrivée à mettre l'homme à la place de Dieu, la créature à la place de son Créateur, et en prétendant affranchir l'ouvrier de la misère, elle a voulu qu'il ne crût plus en Dieu. Les troubles et les misères qui suivirent ont montré le mauvais effet de semblables principes mis en pratique ; aussi, le comte Albert de Mun, qui est à la tête des Cercles catholiques en France, dit avec raison qu'on ne saurait progresser sans respecter la tradition et s'appuyer sur la foi. En

effet, si l'on ne s'occupe que du progrès matériel en négligeant tout le reste, nous verrons, à la vérité, le bien-être physique augmenter dans une certaine mesure, mais d'un autre côté la condition morale du peuple baissera dans la même proportion, comme cela est arrivé en France. C'est là le mal que l'on signale partout, et que l'on essaie de guérir en France et dans les pays où il a causé de graves préjudices à la société en général, et surtout à la classe ouvrière. Ici, en Canada, Messieurs, le but éloigné, c'est-à-dire le but moral est plutôt de prévenir le mal, et pour le parer sûrement on a recours également aux associations de secours mutuel. C'est le meilleur moyen de resserrer les liens de la société et de préserver les individus contre toutes mauvaises doctrines, contre tous mauvais principes. Et si l'on se hâte, comme je le disais tout à l'heure, de fonder parmi nous des associations comme celle de l'Union St-Joseph, c'est pour avoir le moyen de faire à la société le grand bien qu'on s'est proposé. Pour cela, encore une fois, il faut agir un peu partout, là où le mal existe pour y apporter un remède efficace, et là où il n'a pas encore fait son apparition pour le prévenir sûrement. Mais on n'a pas oublié le but matériel, c'est-à-dire l'avantage pécun., le secours, l'assistance dans la maladie, et l'on a pris soin également d'assurer l'existence de la famille, après la disparition de son protecteur et de son soutien.

Et c'est ainsi qu'on est arrivé au but, qu'on a fait de cette œuvre une œuvre véritablement sociale et patriotique, parce qu'on a réservé le principal rôle à la charité et à la religion. Tels sont les caractères de l'Union St-Joseph, et nous savons maintenant quels intérêts elle veut sauvegarder, quels maux éviter, quels biens apporter. Rendons-lui ce témoignage : ce qu'elle promet répond aux exigences. J'en conclus que nous devons l'encourager et lui prêter main-forte en s'enrolant sous son drapeau, en s'empresant d'accepter la situation qu'elle veut nous créer.

Et maintenant ne suis-je pas en droit de vous dire : Ne vous fatiguez pas de verser chaque mois cette légère contribution qui est une garantie pour l'avenir, contre tout mal qui peut vous arriver ; oui, versez-la sans regret cette contribution, n'arrêtez jamais votre pensée sur la modique somme qui vous tombe des mains pour aller soulager la misère de quelque famille éplorée qui vient de perdre son seul et unique soutien. Voyez plutôt le bien que vous faites,

le secours que vous portez à votre semblable. Contemplez, par exemple, ce vieillard incapable de travailler, et qui, grâce à vous, peut vivre encore sans mendier son pain, et terminer en paix les années qui lui restent à passer sur la terre ; sa main vous bénit, sa prière monte pour vous vers le Tout-Puissant.

Voyez encore ce jeune homme, naguère robuste et vigoureux, qu'un mal imprévu cloue sur un lit de douleur ; si, à la maladie qui le rend impuissant, ne s'ajoute pas cette autre douleur plus poignante et plus cruelle encore, de voir sa petite famille souffrante de son repos forcé, c'est toujours grâce à vous ! Que d'exemples l'imagination pourrait ainsi entasser. Et vous-même qui paraissez braver l'heure présente, à cause de votre bonne santé, le lendemain n'est pas à vous ; en effet, s'en trouve-t-il parmi nous, qui n'ont pas encore connu la maladie frappant le plus fort comme le plus faible toujours au moment où elle est le moins attendue. Peut-être n'avez-vous jamais été malade ? Alors je vous pose cette objection que personne d'entre vous ne pourra résoudre. Qui vous répond de l'avenir ? à coup sûr ce n'est pas moi ; et combien de temps durera-t-il cet parfait de votre santé ? C'est une énigme pour nous tous, Messieurs ; le meilleur médecin lui-même ne saurait affirmer que la première maladie ne vous emportera point dans la tombe ; car il ne faut pas se le cacher, malgré les progrès de la science médicale, il y a nombre de maladies incurables aujourd'hui, et qui vous terrassent en peu de temps l'homme le mieux constitué. Et si cette maladie vous frappe dans 2 ans, 5 ans, 10 ans, 20 ans, si vous voulez, dites-moi : qui des deux, de vous ou de la société, aura fait le plus de sacrifices à la fin, pour vous procurer le bien qu'elle vous offre à si peu de frais ?

Messieurs, en face des données dont j'ai parlé en commençant comme des suppositions que je viens de faire, il n'y a pas d'arguments qui tiennent—suppositions qu'il m'est bien permis de faire, puisque les événements de chaque jour le justifient amplement. C'est ce que nous avons pu vérifier en partie, ici même, parmi nous ; car il s'en trouve plusieurs déjà, depuis l'établissement de notre succursale, qui ont été victimes d'accidents ou de maladies assez graves pour les retenir inactifs durant de longs jours pendant lesquels ils ont bénéficié de leur titre de membres de l'Union St-Joseph. Eh bien, Messieurs, nous ne leur en faisons pas un reproche, loin de là, nous leur disons seulement

Nous étions fiers et heureux de vous compter dans nos rangs pour avoir un moyen facile de vous assister et de vous porter secours.

FIN.

RÈGLEMENTS

XXVI—Invitations,

1. Quand la société est invitée à sortir en corps, pour assister à quelque fête ou en toute autre occasion, il faut que l'invitation soit acceptée par la majorité des membres présents à la séance où l'invitation a été produite.

2. Tout membre qui ne sortira pas sera passible d'une amende de vingt-cinq centins, à moins de maladie ou d'absence.

3. Tout membre qui appartient à d'autres sociétés pourra sortir en corps dans les rangs de ces dites sociétés, sans être tenu de payer les amendes imposées par les règlements, pourvu qu'il porte alors l'insigne de l'Union St-Joseph, que l'assistant-commissaire-ordonnateur ait constaté la chose.

4. Il est bien entendu qu'aucune sortie ayant pour but un but ou une visée politique quelconque ne pourra être permise.

5. L'amende de 50 centins ne sera chargée qu'aux membres qui n'assisteront pas à la Fête Fraternelle n'étant ni malades ni absents et de 25 centins, dans pour les sorties familiales, la Fête-Dieu et la St-Jean-Baptiste; toutes autres sorties devront se faire sans obligation.

6. L'appel des membres présents à une sortie sera fait au départ et au retour de chaque sortie et tout membre qui n'aura pas répondu à deux appels sera considéré comme n'ayant pas assisté.

XXVII—Comité Central

En outre des pouvoirs et des devoirs spéciaux pour les Comités de Régie en général le Comité Central aura les pouvoirs et les devoirs suivants :

1. Il est autorisé à signer les cartes d'admission des nouveaux membres.

2. Il revise les certificats de médecins et autorise ou refuse l'admission dans une succursale et voit à ce que l'admission soit conforme à la Constitution et aux Règlements.

3. Il déclare nulle toute admission accordée irrégulièrement ou en contravention avec quel-

qu'article de la Constitution, ou des Règlements.

4. Il déclare nul tout bénéfice accordé irrégulièrement par une succursale et il enjoint à tel membre, qui aura ainsi reçu des bénéfices à tort, de rembourser les fonds sous peine d'être arriéré pour autant.

5. Il déclare nulles toutes résolutions ou règlements alors même qu'ils seraient locaux si tels résolutions ou règlements ne sont pas conformes à l'esprit de la Constitution et des règlements.

6. Il a juridiction sur tous les membres absents, c'est-à-dire de tous ceux qui ne demeurent pas ou ne demeurent plus dans les limites d'une succursale.

7. Il est spécialement chargé de l'administration des bureaux ou succursales établis; en exigeant, de chaque mois, de tout bureau ou succursale un rapport détaillé de leurs délibérations et de leurs finances; de temps en temps il pourra exiger la production, à St-Hyacinthe, des registres et des livres de comptes de tout bureau ou succursale.

(A continuer.)

Comité de Régie

MERCREDI, 26 AOUT 1891.

Présidence de B. O. Béland, écrivain, Président.
Présents : MM. D. Dumaine, A. Bernier, E. Clapin, F. Lajoie, E. Boudreau, J. Marsan, P. Fiset, J. A. Casavant et J. A. Cadotte.

Après lecture, les minutes de la dernière séance sont approuvées.

Application pour bénéfices de M. Ed. Dufort, 20 août.

Résolu de payer : aux malades \$23.00.

Demandes d'admission et certificats requis pour MM. :

Lous Sénécal, journalier, 22 ans. St-Hyacinthe
Phil. Gaudette, menuisier, 27 ans. "

Ls. Parisault, journalier, 38 ans. "

Admis.

Et le Comité s'ajourne.

DIMANCHE, 30 AOUT.

Application pour bénéfices de M. J. B. Brunelle, 24 août.

Résolu de payer : aux malades..... \$47.50

Rapports de succursales [impression]. 2.25

Il est ensuite résolu : que la décision du Comité, à la séance du 19 août courant, refusant

tout bénéfice à M. L. G. soit rescindée — la dite résolution concernant le nommé L. G. aussi annulée dans ses effets — attendu que les faits alors allégués pour interpréter de la manière y indiquée l'art. XIV des Règlements, et appliquer tel article ainsi interprété, ne paraissent plus subsister aujourd'hui avec autant de certitude : enfin, le dit bénéficiaire ayant déclaré solennellement n'avoir vaqué à aucune occupation lui rapportant bénéfice, pendant tout le temps certifié par lui-même et par son médecin comme empêché de vaquer à ses occupations ordinaires.

Et le comité s'ajourne.

Unité de l'Eglise

D'autres protestants ont adopté une autre manière de raisonner. " Examinons un peu, disent les ministres de l'assemblée de Brieg (*Felde*, p. 33 et 34), si l'Eglise catholique, qui se vante d'une unité si grande et d'un si parfait accord dans la foi et dans la doctrine, les possède réellement. Comment tant de millions de chrétiens catholiques, tant de milliers de membres du haut et du bas clergé consentiraient à se dépouiller assez complètement de toute individualité dans leur croyance, qui est le sentiment le plus libre et le plus subjectif qu'il y ait au monde, et qu'on puisse le regarder partout comme un rayonnement de la même substance de foi émanée de Rome ? Personne n'admettra cela, du moment où l'homme ne sera plus à ses yeux une simple machine. D'ailleurs l'histoire et l'expérience journalière démontrent que cela n'est pas. L'Eglise catholique compte plus d'hérésies qu'aucune autre, et l'unité extérieure n'a pu être rétablie (lisez *conservée*) qu'en ramenant les enfants rebelles par la force ou en les séparant par l'anathème du corps de l'Eglise. Tous les hommes qui propagèrent la réforme par des écrits, des poèmes et des discours étaient des catholiques. " En un autre endroit (p. 75) on accuse l'Eglise catholique d'avoir déclaré hérétiques les mêmes doctrines que, dans un autre temps, elle regardait comme orthodoxes.

Un catholique comprendra fort bien qu'un protestant, dont les yeux sont accoutumés à la confusion, doit regarder l'unité comme une chose impossible ; de même qu'un jeune paysan qui n'aurait vu toute sa vie que de misérables chaumières ne pourra se figurer que l'on puisse

construire un temple de quelques centaines de pieds de haut et capable de contenir plusieurs milliers de personnes. Quant aux hérésies, elles ont toute commencé dans l'Eglise catholique ; mais, pour que leur existence eût détruit l'unité, il faudrait prouver qu'elles ont été engendrées par l'Eglise catholique. Or cela n'est pas possible : l'Eglise catholique produit des saints et non des hérétiques. Le père des hérésies est l'orgueil, avec lequel on se révolte contre les lois de l'Eglise. Si l'on s'y était soumis, il n'y aurait point eu d'hérésies. Comment peut-on rendre l'Eglise responsable de ce qui prend sa source dans la révolte contre ses lois ? Les fondateurs des hérésies et les hommes qui ont propagé la réforme par toutes sortes de moyens étaient catholiques, il est vrai, mais ils l'étaient comme Judas était un apôtre ! Et de même que le collège des apôtres ne fut point déshonoré parce qu'un de ses membres se laissa entraîner à trahir le Seigneur, on ne saurait dire non plus que l'Eglise perde le signe de l'unité, parce qu'un homme orgueilleux manque à l'obéissance qu'il lui doit. D'ailleurs il importe peu que le nombre des rebelles soit plus ou moins grand ; il s'agit de savoir si partout et en tous temps l'Eglise catholique a enseigné, comme catholique, la même foi ; si partout les mêmes sacrements sont et ont été administrés. Personne n'a pu encore nier avec une apparence de raison que cela ne soit ainsi ; et c'est sans aucun fondement que l'on prétend que ce qui, dans un autre temps, était regardé comme orthodoxe ait dans un autre proclamé hérétique. Aussi les ministres qui le disent n'en citent-ils pas un seul exemple. Contraindre la foi par des moyens physiques serait une folie, et l'Eglise catholique n'y a jamais eu recours. Si par elle a appelé le bras séculier à son secours contre les hérétiques, c'était pour mettre un terme aux mesures fatales à la vie et aux biens des fidèles, auxquelles ces hérétiques avaient eu recours, dans l'intérêt du pur évangile. Mais protestants, qu'ont-ils fait ? à quels actes de violence ne se sont-ils pas livrés pour défendre l'unité de foi, en Angleterre, aux trente-neuf articles ; en Allemagne, à la formule de consécration ; en Prusse, au nouveau rituel berlinois ; et pourtant, malgré tous ces efforts, cette unité n'est encore à venir.

Achetez vos charrues chez L. G. dard,

Les Officiers

Si l'organisation d'une société de Secours Mutuel ou d'une succursale a demandé du dévouement et les efforts, soit pour éclairer l'ignorance, soit pour vaincre l'indifférence et l'apathie, son administration réclame un zèle semblable et continu de la part de tous ceux qui y exercent une fonction, en particulier de la part des présidents.

On compare souvent nos sociétés de Secours mutuel à une famille : cette comparaison est vraie et elle indique de quelle manière doivent être comprises les fonctions de ceux qui sont à la tête de ces Sociétés.

Les officiers doivent avoir le rôle de père de famille : c'est là leur principale dignité.

Le véritable père de famille n'a droit à ce titre, dans la véritable acception du mot, qu'en autant que son rôle, dans l'administration intérieure, ne se borne pas à son utilité. Des obligations plus sérieuses constituent la dignité de son état.

De même, les divers officiers, collectivement ou par la voie de celui qui doit représenter la communauté, soit généralement soit dans un cas spécial, doivent bien exercer sur les divers services, sur le soin des malades, sur l'admission des membres, sur les dépenses et les opérations financières en général, en un mot sur tous les intérêts et de la communauté et de ses membres, une surveillance active. Ils représentent des intérêts souvent contraires—ceux d'un particulier ne sont pas toujours ceux de la communauté—et doivent s'appliquer, par conséquent, à ce que ces intérêts soient soigneusement administrés.

Mais ce n'est pas encore tout ce qu'exige d'eux la dignité dont les officiers sort revêtus.

Un père de famille travaille à susciter chez ses enfants des idées de sacrifice et de responsabilité ; il les aide avec cette discrétion affectueuse qui exalte davantage, chez les administrés, l'importance et le souci de leurs obligations comme créatures à administrer.

On connaît généralement toutes les obligations d'un père. Les fonctions d'officier tiennent de ces obligations. C'est une mission quelquefois laborieuse, mais son objet la rend facile, à quiconque est heureux de trouver une occasion de dévouement.

LES DENONCIATEURS

On se fait une étrange idée, parmi les membres d'une même association, de l'obligation qui incombe à tous également de dénoncer la conduite indigne, parfois scandaleuse de certains confrères.

On dit : Il est bien vrai que tel sociétaire, en telles circonstances, a compromis l'honneur, la dignité ou les intérêts de l'association ; mais en le dénonçant, je m'expose à son ressentiment d'abord, et peut-être au mépris qui atteint les dénonciateurs.

D'abord, le mépris ou un mépris quelconque ne s'attache pas nécessairement à toutes les dénonciations. Sans entreprendre de plus amples développements, d'ailleurs, le nom des plaignants n'est pas divulgué généralement. La plupart des sociétés, par un règlement spécial, protègent les signataires d'une plainte attestant l'inconduite notoire, à un moment donné, du sociétaire oublieux de ses devoirs.

On dit aussi : Si mon voisin a compromis les intérêts communs d'une manière quelconque, j'en serai quitte, moi, pour être cotisé d'une somme qui se réduit à peu de chose. Cette réflexion peut être juste pour celui qui la fait, en autant qu'il y est concerné : Mais, pour les confrères de conduite irréprochable à qui ce philosophe impose—c'est le mot—un surcroît de risques ou d'obligations ? Il faut aussi tenir compte du fait qu'un avis charitable, venant de la Direction, peut avoir pour effet de corriger ou d'amender les délinquants. La chose est tellement possible, sinon toujours probable, que l'on peut citer, dans le passé, des exemples à l'appui.

Le devoir de dénoncer le mal constitue aussi le secours mutuel—secours moral qui consiste à soutenir le prochain dans l'accomplissement de ses devoirs. Ce devoir, comme la somme des autres obligations qui incombent aux sociétaires, est assez clairement exposé dans la Constitution de presque toutes nos sociétés. Placés là par les membres eux-mêmes de ces associations, ces derniers doivent en poursuivre l'exécution, s'ils continuent d'y être pour quelque chose : sinon, qu'on les efface et qu'on lâche la bride à tous les débordements.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

COMMENT ON DOIT TRAITER LES APPRENTIS

Les relations des ouvriers et des patrons avec les apprentis ne sont pas toujours ce qu'elles devraient être. Il arrive quelquefois qu'on est dur envers ces enfants, qu'on abuse même du pouvoir qu'on a sur eux. Ordinairement cet abus ne va pas très loin, je le sais ; mais il ne faut jamais abuser de l'autorité, même dans les choses indifférentes, ne fût-ce que pour plaisanter : une telle plaisanterie est toujours blâmable.

Il faut, envers les apprentis, être doux et plaisant : il ne faut pas, sous prétexte de leur former le caractère, leur faire endurer des tourments inutiles : ce n'est pas là former le caractère, c'est le gêner. " Peu importe, " dira peut-être quelqu'un. Réponse odieuse ! mauvais sentiments ! Tout le monde doit porter intérêt aux enfants ; et quiconque est revêtu de quelque autorité sur eux, doit régler l'exercice de cette autorité en vue de leur bien. On dit aussi : " On ne m'a pas mieux traité pendant mon apprentissage, je n'en vaudrais pas moins pour cela. " C'est ce que je nie. Il est probable que si celui qui tient ce langage avait été traité autrement, il vaudrait mieux maintenant ; il serait moins exigeant et moins dur envers les faibles. En second lieu, les mœurs autrefois étaient plus rudes ; aujourd'hui elles se sont adoucies ; et, enfin, parce qu'il a été maltraité, est-ce une raison pour qu'il maltraite les autres ? Bien au contraire. Qu'il se souvienne de l'indignation dont il se sentait animé lorsqu'on l'humiliait sans motifs ; qu'il se rappelle les larmes de dépit qu'il versait alors en secret ; et il ne dira pas : " Moi aussi je serai dur et injuste ; " il dira : " Je sais trop par expérience combien l'injustice fait souffrir, je ne serai ni injuste ni dur envers personne. "

Empêchez aussi que les apprentis ne se tourmentent entre eux, et que quelqu'un de ces enfants, parce qu'il aura l'esprit faible ou qu'il sera disgracié de la nature, ne devienne le jouet des autres. Prendre part vous-même à ces jeux inhumains et aider à les tourner en dérision, ce serait une aberration si odieuse que je ne veux pas la croire possible. Les mauvais traitements, les moqueries, les rebuffades ahurissent les enfants d'un naturel timide et finissent par les abrutir. On se plaint qu'ils sont méchants ; c'est qu'on les a rendus tels.

Il y a manière de dire les choses ; on peut avertir, reprendre, corriger, sans violence, Qui,

sans doute, il faut tenir les enfants dans la crainte ; mais il ne faut pas leur faire peur. Ces deux choses-là sont bien différentes l'une de l'autre. Tenez un enfant dans la crainte, il deviendra un bon sujet ; faites-lui peur, il deviendra un idiot, ou ce qui est encore pire, un hypocrite

Patrons et ouvriers, ayez de la douceur pour les enfants ; que dis-je ? ayez plus que de la douceur, ayez de la bonté et de la sympathie. Encouragez-les, protégez-les. En attendant que votre âge vous permette et vous oblige d'avoir à leur égard des sentiments paternels, ayez pour eux le cœur d'un frère. Les jeunes gens sont trop disposés à mépriser les enfants, parce que, très-fiers de ne l'être plus, ils repoussent avec dédain toute assimilation avec eux. Et cependant, qui pourrait ne pas aimer les enfants ? quelle âme si dure ne serait touchée de leur naïveté, de leur innocence, de la fraîcheur et de l'ingénuité de leurs émotions ? Mon Dieu, il ne faut pas grand'chose pour les rendre contents ; un peu de récréation, quelques encouragements pendant le travail, un léger présent, un regard, un sourire. Si vous saviez comme un mot d'amitié les charme et les anime ! si on leur dit de marcher, ils courent ; si on leur dit de courir, ils volent.

La vérité

Est-il au monde chose plus importune que les vérités qui contredisent nos passions et déconcertent nos plans les mieux combinés ? Certes, les fâcheux si bien peints par Molière ne sont rien auprès. Car enfin, si l'on veut éviter ces sortes de gens, l'on n'a qu'à s'enfermer chez soi et défendre d'ouvrir. Mais les vérités ? trouvez donc moyen de les consigner à la porte ! Pour se délivrer de leur intolérable obsession, il n'est qu'une ressource, c'est de leur nier en face qu'elles soient des vérités vraies, des vérités de bon aloi, et auxquelles il y ait obligation de se soumettre. Il est assez général aujourd'hui d'user de cette méthode, et voici comme l'on procède communément : s'il s'agit d'une vérité qui ne fasse point preuve d'une origine au moins antediluvienne, on la déclare suspecte ; elle est trop jeune. S'agit-il, au contraire, d'une de ces vérités à vie dure et obstinée, dont la tradition se perd dans la nuit des temps, et que le genre humain entier a répétées et proclamées à satiété, de génération en génération, à travers tous

les siècles ? Oh alors elle est trop vieille. De sorte qu'avec un simple dilemme, on est sûr de mettre en déroute et de réduire à rien toute la phalange des vérités divines et humaines. On dit tour à tour à chacune d'elles : Ou tu es jeune, et il est bon que tu restes soumise quelque temps encore à l'épreuve de l'expérience ; nous ne te connaissons pas assez ; *nescio vos* ; repasse dans 100 ans. Ou tu es vieille, et tu as été faite pour une autre civilisation, d'autres hommes, d'autres mœurs ; tu n'es plus de notre temps ; nous n'appartenons plus au monde ancien ; nous sommes régénérés ; retourne d'où tu es venue. Que voulez-vous qu'une vérité, fut-elle logique réponde à cela ! N'est-ce pas là un expédient tout-à-fait ingénieux pour se délivrer, comme disent les personnages comiques, de la criaillerie.

Mot d'un mécanicien

Mgr Mermillod, de passage à la gare de Colz, se promenait sur le quai lorsque, passant près de la locomotive, il se vit saluer par le mécanicien. " Vous me connaissez donc ? demanda Monseigneur. — Oui, car vous avez fait du bien à ma famille, répondit le mécanicien, et je ne l'oublierai pas."

La conversation s'engagea entre l'évêque et l'ouvrier.

" Ah ! disait celui-ci, dans notre métier, on a de rudes moments. Quand on a les pieds dans le feu et la tête au soleil ou à la pluie, quand, de jour ou de nuit, il faut fendre l'air à toute vapeur, se crever les yeux pour être attentif à tout, avoir les poumons rongés, les jambes usées, la santé ruinée, et cela pour transporter comme l'éclair des fainéants ou des élégantes qui, étendus sur de bons coussins, dorment doucement dans ces wagons, il y a quelque chose qui vous monte à la tête. On a envie de tout faire sauter et de se venger ainsi de la société.

— Mais, qu'est-ce qui vous en empêche ? dit alors Monseigneur, est-ce la peur d'une condamnation ? — Eh non, répondit cet homme, car on y laisserait aussi sa peau. Mais on pense qu'il y a peut-être un bon Dieu, et qu'alors tout ne finira pas comme cela."

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Lédard.

Le mépris de la mort

Le mépris de la mort, voilà le principe de la force morale. Tant que la conviction de la justice ne va pas jusque-là, tant qu'on craint de mourir, comme si mourir était autre chose que vivre et qu'attendre Dieu, il n'y a rien à espérer de l'homme dans les grandes occasions. Une menace suffira pour le vaincre : il flottera sans caractère, à la merci des événements. C'est le mépris de la mort qui fait le soldat, qui crée le citoyen, qui donne au magistrat sa toge, à l'homme d'Etat sa sauvegarde dans les périls et sa majesté dans l'infortune.

PÈRE-LACORDAIRE.

QUELQUES RAYONS DE SOLEIL.

NOUVELLE

(Suite.)

Le sort était rebelle, notre ami jura de le vaincre. Il s'arrêta enfin, comme la matinée était déjà bien avancée, à la porte d'un vaste chantier de construction.

De nombreux ouvriers y travaillaient, les uns armés de scies, d'autres de haches ; ceux-ci installés vers de grands établis ; ceux-là chargeant des poutres énormes sur des chars attelés de robustes chevaux.

Le patron inspectait et donnait des ordres. Laurent s'avança vers lui.

— Pardon, Monsieur, lui dit-il sans préambule ; pouvez-vous me donner de l'ouvrage ?

— Eh ! eh ! mon garçon, c'est facile à demander, pas tant que tu crois à donner. D'où viens-tu ?

— J'habite la ville ; je suis pauvre, je suis marié et père, et je n'ai pas d'ouvrage.

— Que sais-tu faire ?

— Menuisier ébéniste de mon état.

— Alors pourquoi ne cherches-tu pas plutôt de l'ouvrage chez toi, où tu as les ustensiles qu'il te faut ?

— Je n'ai plus d'ustensiles, patron ; j'ai tout vendu, tour, outils, établi.

Le patron le regarda en clignant ; sa

bouche, qui souriait avec bienveillance, prit tout à coup une expression de dédain.

—Ah ! fit-il, c'est différent. On ne vend pas ces choses-là, mon garçon ; tant pis pour toi ! va racheter tes outils avant de vouloir faire la besogne.

Et il lui tourna le dos.

C'était un grand, carré et puissant gail-lard que ce patron. Sa tête ronde, grisonnante, un peu rejetée en arrière ; ses yeux vifs, au regard droit et pénétrant ; son parler ferme et cordial, commandaient le respect et rassuraient bientôt quiconque se sentait marcher dans le droit chemin.

Laurent lui avait plu d'abord par son air de mâle franchise ; mais à l'aveu de cette vente d'instruments si chers à l'artisan, il l'avait pris pour un de ces mauvais sujets qui échangent parfois leur gagne-pain contre une bouteille de vin, contre un jeu de hasard ou d'autres excès condamnables. Laurent insista honnêtement.

—Ma foi, reprit le patron, je ne vous connais pas, mon garçon ; qui me dit que vous ne mentez pas et que vous n'êtes pas un vagabond ?

Laurent bondit, le sang lui monta au front.

—Patron, dit-il d'une voix qu'il essayait de contenir, mais qui vibrait malgré lui, je vous conjure de m'écouter. J'ai vendu presque tout ce que je possédais pour payer mon loyer ; la maladie, la cherté des vivres m'avaient arriéré ; je ne voulais rien devoir, j'ai sacrifié mes outils. Je sais bien que vous n'êtes pas obligé de me croire, vous ne me connaissez pas ; mais, au nom de l'équité, au nom de la charité, si vous avez de l'ouvrage à me donner ne me le refusez pas !

—Je n'en ai point ; j'ai des hommes de trop, mon ami ; je vous le dis en vérité, je suis obligé de refuser de l'ouvrage tous les jours ; mais, tenez, si le cœur ne vous répugne pas... voilà !

Et de la main il montra le sol couvert de sciure de bois, d'éclats de bois et de copeaux. Des femmes et des enfants déjà

à l'œuvre entassaient ces débris dans des sacs et dans des corbeilles, puis les allaient vendre chez les particuliers de la ville. Pour la seconde fois, le pauvre Laurent se sentit rougir ; d'abord suspecté de vagabondage, puis abaissé par un travail abandonné aux plus incapables ! Le cœur lui défaillit un peu ; mais le temps marchait ; à la maison, la femme s'exténuait et passait des nuits, le petit Julien languissait dans la maladie, les besoins se faisaient sentir.

—Allons, mon brave, se dit-il à lui-même pour se donner du montant, prends ça pour aujourd'hui ; demain l'on verra !

Et, se débarrassant de sa veste, il se mit à la besogne au milieu de quelques vieilles femmes et de petits enfants, et cela sous les yeux des ouvriers du chantier, qui riaient et se moquaient. Plus d'une plaisanterie cruelle et grossière arriva jusqu'à lui et lui fit tinter les oreilles ; mais il avait déjà vaincu, il se sentait plus fort et plus grand. Il continua sa nouvelle tâche sans regarder autour de lui et sans mot dire.

Le chef, qui l'avait observé avec curiosité, se sentit bientôt un sincère intérêt pour ce jeune homme à la physionomie intelligente, qui préférait à l'oisiveté le travail honnête quel qu'il fût.

Un tas de copeaux et un de "petit bois" furent bientôt mis à part ; il fallut un sac, un lien pour les emporter : Laurent n'en avait pas.

—Eh ! l'ami ! lui cria le patron, tiens, voici une vieille toile ; enveloppes-en ta marchandise, tu me la rapporteras.

Laurent remercia, paya sa part du bûtin, puis, chargeant son fardeau sur ses épaules, il partit de là.

—Tu ne prends pas ta veste ? lui demanda le patron.

—Vous ne me connaissez pas, je vous laisse en gage.

—En gage de quoi ?

—De la toile que vous me prêtez.

—Allons, l'ami, à ton aise !

Les copeaux furent vendus ; quelques

sous furent le bénéfice, puis le bois, puis la sciure. Chaque voyage rapportait son petit salaire ; c'était peu, mais enfin c'était cela. La sueur inondait le front de Laurent, mais son cœur battait d'aise à mesure que s'arrondissaient les flancs de la petite bourse de cuir.

Vers trois heures, on le pria de donner un coup de main pour aider à sortir de l'ornière une voiture chargée de poutres.

Laurent avait une force peu commune ; en se mettant à l'œuvre, ses puissants muscles se roidirent : d'un coup d'épaule il enleva la roue.

— Ouais ! tu n'es pas faible, lui observa quelqu'un ; c'est dommage que tu emploies ta force à relever de la sciure.

— Si j'avais autre chose, je ne ferais pas cela, répondit-il en s'essuyant le visage.

— Allons, lui dit le contre-mâitre, laisse cette besogne à d'autres, et puisque tu n'es pas manchot, prends un bout du manche de cette scie ; toi, l'autre, dit-il à un autre ouvrier, et à vous deux maintenant.

C'était une scie à deux pour les grandes poutres de construction ; il fallait scier le bois dans sa longueur, de haut en bas. Laurent monta sur l'échafaudage, l'autre resta en bas, et tous se mirent en cadence à entamer le tronc dur et poli. Notre homme n'était point novice ; l'ouvrage fut vite et bien fait. On continua ainsi jusqu'à ce que le soleil descendît à l'horizon.

— T'en viens-tu avec nous ? dirent à Laurent quelques ouvriers en quittant le chantier.

Laurent refusa. Presque tous ces hommes, en sortant de l'ouvrage, s'éparpillaient dans les estaminets d'alentour.

Le patron l'appela de la petite cabine où il réglait ses comptes. Sur le comptoir était une pièce de monnaie.

— Tiens, dit-il, voici un quart de journée, tu l'as bien gagné. Reviens demain, je tâcherai de t'incorporer. Tu as l'air d'un brave homme, et tu vas me dire un peu tes affaires en buvant un verre de vin avec moi chez la vendeuse d'en face.

Merci, dit Laurent en prenant son salai-

re ; excusez-moi, mais je m'en vas. Voyez, patron, vous prendrez ça comme vous voudrez, mais je me suis fais une loi, pas pour toujours, mais pour longtemps du moins, de ne plus mettre les pieds dans un cabaret. J'ai mes raisons pour ça ; je vous les dirai un jour. Bonsoir.

Le patron le regarda s'éloigner avec une espèce d'étonnement admiratif. — Allons, allons, se dit-il, ce doit être un brave garçon ; ce serait péché que de ne pas l'occuper. Ah ! si seulement tous ces pendards de par là lui ressemblaient !

Les jours suivants, Laurent revint au chantier ; il y trouvait presque toujours de l'ouvrage, et qu'il fût employé à la tâche ou à la journée, il s'en retournait content chez lui. Quelquefois sa femme lui disait :

— On est venu de chez un tel te commander un meuble, ou bien une devanture, ou bien ceci ou cela pour une construction.

(A suivre)

L'ÂNE TRANSFIGURÉ

On raconte qu'un individu distrait et naïf marchait tenant à la main la longe de son âne qu'il menait derrière lui. Deux voleurs le virent. L'un dit à l'autre :

— Je me charge d'enlever l'âne de cet homme.

— Comment feras-tu ? demanda son compagnon.

— Suis-moi, dit le premier, je te le ferai voir. Il suivit son camarade. Celui-ci s'approcha de l'âne, qu'il détacha et donna à son compère ; puis, se passant le licou autour de la tête, il se laissa remorquer par l'homme jusqu'à ce qu'il fût certain que son compagnon avait mis l'âne en sûreté. Alors il s'arrêta tout à coup ; le bonhomme tirait toujours, mais la bête rétive ne marchait plus ; le quidam se retourna, et vit avec stupéfaction la longe entourant une tête humaine.

— Qu'es-tu donc ? demanda-t-il.

— Je suis votre âne, répondit le voleur. Mon histoire est bien surprenante. J'ai une mère âgée et dévote ; je vins à elle un jour en état d'ivresse. « Mon fils, me dit-elle, fais pénitence et corrige-toi de cette désobéissance aux pré-

ceptes de Dieu." J'osai prendre un bâton et l'en frapper. Elle appela sur moi la justice divine ; le Très-Haut me changea en âne et me fit tomber entre vos mains. Je suis resté chez vous depuis ma métamorphose. Aujourd'hui, ma mère s'est souvenue de moi ; Dieu a fait entrer la compassion dans son cœur, elle l'a invoqué, et il m'a rétabli sous la forme humaine, comme j'étais auparavant.

—Grand Dieu tout-puissant et sublime ! s'écria l'homme ébahi. Je vous supplie, mon frère, de me pardonner de vous avoir pris pour monture et de vous avoir soumis à d'autres humiliantes corvées.

Cela dit, il lui accorda généreusement la liberté, dont le voleur profita.

L'homme au baudet revint à sa demeure, tout étourdi de l'aventure.

—Que t'est-il arrivé, lui demanda sa femme, et où donc est ton âne ?

—Tu ne connais pas l'histoire ! répondit-il ; je vais te la raconter.

Il la lui dit jusqu'au bout,

—Malheureux que nous sommes ! dit la femme, nous avons pendant tout ce temps fait travailler un homme comme une bête.

Et elle se mit à marmotter toutes les formules propres à attirer le pardon de Dieu sur ce crime involontaire.

Le brave homme, qui ne pouvait revenir de son étonnement, resta philosophiquement chez lui pendant longtemps sans rien faire. Sa femme, le voyant oisif, finit par lui dire :

—Jusques à quand resteras-tu ainsi ? Va-t-en au marché, et achète-nous un âne avec lequel tu continueras ton labeur.

L'homme, en effet, se rend au marché, et s'arrête auprès d'ânes à vendre. Tout à coup il aperçoit son baudet en personne, exposé aux offres des acheteurs. Il approche alors sa bouche de l'oreille de la bête, et dit gravement :

—Misérable ! tu t'es probablement de nouveau livré à l'ivrognerie, et tu as frappé encore ta mère. Va, je jure Dieu que je ne t'achèterai jamais.

Cela dit, il s'en alla rempli d'une vertueuse indignation.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Chronique locale

—Mercredi, le 26 août, MM. les curés du diocèse, réunis en grand nombre au Séminaire de cette ville célébraient le 25ème anniversaire de prêtrise du Révd M. J. A. Gravel, vicaire général du diocèse.

—Le Rév. Arthur Balthazar, professeur au Séminaire de cette ville, est depuis peu arrivé de Rome. Pendant son séjour de trois années dans la Ville Eternelle, M. Balthazar s'est consacré à l'étude de la philosophie et de la théologie. Plusieurs professeurs du Séminaire de cette ville, nous le constatons avec orgueil, ont visité l'Europe et puisé aux sources les plus fécondes de la science.

—M. Sinaï Richer de St-Hyacinthe a exposé pendant quelques jours ses peintures à la salle de l'Hôtel de Ville. Tout le public de St-Hyacinthe est allé visiter les peintures exposées ; le talent de M. Richer et ses travaux méritent attention de notre part.

—On nous informe que M. le Dr J. H. L. St-Germain s'occupe beaucoup, depuis quelque temps, à retoucher ses notes historiques sur l'origine de notre cité.

—Un jeune garçon, fils de dame veuve J. B. Pagnuelo, de cette ville, est tombé mardi, d'un arbre où il avait grimpé pour s'emparer d'un oiseau ; la branche sur laquelle le jeune imprudent se tenait ayant été rompue par le surcroît de pesanteur. L'accident n'a pas eu de suites fâcheuses, bien que l'enfant ait été privé de connaissance pendant plusieurs heures par la force du coup qu'il a reçu dans la chute.

—M. Boucher étudiant en loi chez MM. Bernier et Morin vient de quitter St-Hyacinthe pour aller passer quelques jours à St-Guillaume dans sa famille. Une indisposition assez sérieuse a nécessité ces quelques jours de repos.

—Abondante récolte de pochards après le cirque. Le lendemain, vendredi, quatre suivants du dit cirque ont obtenu leur liberté du recorder moyennant finances. Une des conditions essentielles de leur élargissement a été aussi l'engagement formel, par eux, de quitter la ville aussitôt.

—Un mendiant, âgé de 80 ans, disant venir de St-Guillaume, et déjà arrêté deux fois pour mendicité et ivresse, a été condamné, vendredi matin, à \$1 d'amende et les frais ou 10 jours de prison pour la même offense.

—L'un des ouvriers employés aux réparations de la maison J. T. Rousseau—M. Frenière—est tombé mercredi, d'une galerie en construction à une hauteur d'environ 20 pieds. Heureusement pour lui, M. Frenière n'a reçu que peu de contusions et pourra reprendre l'ouvrage sous peu.

—La corporation est à la recherche d'un bon cheval, devant peser au moins 1100 livres, pour le service du f... Avis aux cultivateurs qui possèdent le sujet et désireux de faire une bonne vente.

ECHOS

—Aux qualités qu'on exige des employés, combien de patrons ne le pourraient devenir.

—On dit que l'ingénieur français Eiffel doit traverser prochainement en Amérique.

—La police de Moscou a reçu des ordres secrets lui enjoignant de chasser tous les Juifs, sans exception, dans l'espace de deux mois.

—Un veuf qui tient absolument à regretter sa défunte épouse n'a qu'une chose à faire pour y parvenir avec *raison* :..... se remarier.

—L'exportation du charbon cette année, au Cap Breton, est la plus considérable dans les annales de cette industrie. Le total s'élève à un million de tonnes.

—Une terrible catastrophe est arrivée à New-York, le 22 août. Une bâtisse à cinq étages ayant croulé, le feu s'est aussi mis de la partie et 80 personnes ont été ensevelies sous les décombres.

—La compagnie d'assurance " New-York Life " vient de poursuivre un journal des Etats-Unis pour libelle—le *Times* de New-York—et réclame un million de dommages-intérêts.

—“ Vous voyez ” dit un tailleur à son client, ce vêtement a une poche pour les cigarettes. ” “ Mais je ne fume pas la cigarette ” ! “ Alors la poche pourra contenir l'argent que vous économiserez en ne fumant pas de cigarettes ! ”

—Mgr Pascal, O. M. I. premier vicaire Apostolique de la Saskatchewan, a été sacré évêque dans la cathédrale de Viviers, en France. L'évêque du diocèse, Mgr Bonnet, officiait à cette cérémonie, assisté de Mgr Robert évêque de Marseille et Mgr Balain, O. M. I. évêque de Nice.

—Il se fonde en ce moment une grande association catholique des agriculteurs de la province romaine, dans le but de mettre en pratique les conseils que Léon XIII a donnés dans sa dernière Encyclique. Les princes Torlonia et Borgnèse en sont les directeurs.

—Les fêtes pour le centenaire de la naissance de Pie IX ont été renvoyées parce que les travaux du tombeau de Pie IX à St-Laurent n'auraient pas pu être terminés pour le 13 mai 1892, et parce qu'un court renvoi aurait pu nuire aux fêtes du jubilé épiscopal de Léon XIII. Les fêtes du centenaire sont renvoyées au mois d'octobre de 1893.

—Les dernières nouvelles reçues, concernant la Martinique, donnent des détails navrants sur les désastres occasionnés par la tempête qui a ravagé cette île. Plus de 400 personnes ont perdu la vie ; quand aux pertes matérielles, elles sont énormes. Toutes les récoltes ont été détruites et les forêts ne présentent plus qu'un amas confus d'arbres déracinés et amoncelés les uns sur les autres.

—Un citoyen très influent de Chihuahua, Mexique, annonce qu'une horrible famine sévit dans cet état. Depuis deux ans, il n'est pas tombé une seule goutte d'eau dans la région. Les bestiaux meurent par milliers : les habitants du pays deviennent fous. Le président Diaz a, par décret, aboli les droits de douane pour cet état, afin qu'on puisse y importer des vivres à moins de frais.

—D'après un entrepreneur de Manchester, N. H. il y aurait actuellement, en cette dernière ville, au moins 1,500 ouvriers sans ouvrages. Les ouvriers de ferme sont pourtant en grande demande au prix de \$30 à \$45 par mois, nourriture et logement compris. Malheureusement, la majorité des travailleurs aiment si fort le bruit des villes qu'ils préfèrent chômer plutôt que d'en sortir.

—Monseigneur A. I. Glorieux, évêque titulaire de l'Appolonie, vicaire apostolique d'Idaho, Etats-Unis, était à Montréal ces jours derniers. Le vicariat apostolique d'Idaho, détaché du diocèse de Nesqually, a été érigé le 5 février 1868 ; il comprend tout le territoire du même nom. La population catholique est de 5,600 âmes, dont 1,100 indiens. Il n'y a que 13 prêtres et 10 églises.

—Un homme désirant connaître la vocation de son fils, l'enferma dans une chambre avec une bible, une pomme et un billet d'un dollar,

S'il le retrouvait lisant la bible, il en ferait un *clergyman* ; si son attention était fixée sur le billet, il en ferait un banquier. A son retour, il trouva l'enfant qui avait mis le billet dans sa poche, assis sur la bible et en train de dévorer la pomme. Il en fit un politicien à cause de son appétit.

—N. S. P. le Pape s'est rendu plusieurs fois, le 2 août, à la chapelle Pauline pour y gagner l'indulgence dite de la Portioncule ou du pardon d'Assise attaché, par privilège apostolique, à la visite de cette chapelle, à pareil jour. L'après-midi, au sortir de la dernière de ces visites, Sa Sainteté a reçu une nombreuse députation de professeurs et d'élèves des écoles du soir fondées et entretenues dans les divers quartiers de la ville aux frais du Souverain Pontife. Le S. Père a adressé à cette députation les paroles les plus encourageantes pour le succès d'une œuvre si utile à la saine éducation des enfants du peuple.

—Il est de nouvelle question de la béatification du R. P. Lessius, S. J., l'un des théologiens de la Compagnie de Jésus. Depuis de longues années, l'on peut dire depuis la mort même du R. P. Léonard Lessius, il a été question de la béatification de ce grand serviteur de Dieu. Les temps troublés et malheureux que l'on a traversés depuis, et pendant lesquels les pièces du procès, réunies en vue de ce grand acte, ont été égarées, furent cause qu'elle a été retardée jusqu'à nos jours. En ce moment, les Pères de la Compagnie recherchent avec zèle et empressement, particulièrement à Brecht et à Louvain, tout ce qui se rapporte de près ou de loin à la vie du saint et peut servir de matière au procès de sa canonisation.

—Mardi, 4 août, ont commencé les fêtes données à l'occasion du 32^e anniversaire de la mort du vénérable J.-B.-M. Vianney, curé d'Ars, sous la présidence de Mgr Freppel, évêque d'Angers. A dix heures du matin, la grand'messe a été célébrée par le R. P. abbé de la Trappe. Après cette cérémonie, Mgr Freppel a pris la parole. L'éminent prélat a prononcé un remarquable panégyrique du vénérable curé d'Ars et pendant trois quart d'heure, il a tenu ses nombreux auditeurs sous le charme de son éloquence. Depuis vingt ans on n'avait vu autant de monde à Ars. On peut évaluer à 10,000 les personnes présentes dans cette localité, qui ne compte que 660 habitants. Cent cinquante pèlerins, arrivés dans la nuit, ont dû coucher à la belle étoile ; tous les hôtels et quelques maisons

particulières avaient été retenus d'avance. Le pain a manqué dans la matinée.

—En octobre 1887, le premier pèlerinage de la France du Travail à Rome comptait dix-huit cents hommes : ce début fut regardé comme un véritable succès. Deux ans plus tard, en septembre 1889, un semblable voyage s'organisait et les dix-huit cents devenaient les *dix mille*. Voilà que la troisième épreuve se prépare, et l'on espère qu'elle sera plus décisive encore. Sur la demande du Saint-Père, le Cardinal Langénieux, qui présidait le pèlerinage de 1889, veut bien encore se mettre à la tête des pèlerins de 1891. D'autre part, M. Léon Harmel, le grand industriel catholique du Val-les-Bois, qui jusqu'à ce jour a été l'âme de ces belles manifestations, s'est remis à l'œuvre avec une nouvelle ardeur. Tous ceux qui ont participé aux deux premiers pèlerinages savent avec quel dévouement et quelle habileté lui et les siens savent organiser toutes choses. Déjà les jours ont été pris pour le départ de seize trains se formant à Paris, et à Lyon ou à Marseille. Le premier partira de Paris le 16 septembre, le seizième partira de Paris encore, le 16 octobre. D'autres trains seront organisés, si l'occasion est. La France laborieuse, honnête et chrétienne, veut aller dire à Léon XIII, qu'en dépit des efforts tentés pour la pervertir, elle demeurera fidèle à Dieu et à l'Eglise. Ce n'est plus dix mille c'est *vingt mille hommes* qui, cette année, iront à Rome faire acte de catholiques et, par là même, de véritables français : car la cause de l'Eglise et celle de notre patrie sont intimement liées l'une à l'autre.

—Pendant qu'en France on est en train d'organiser le grand pèlerinage des ouvriers, à Rome on hâte les préparatifs pour bien les recevoir.

C'est le Pape lui-même qui veut donner l'hospitalité à ses chers enfants de la France du travail. Il a pris tellement à cœur ce pèlerinage, que c'est lui-même qui désigne les logements, qui ordonne les travaux, qui établit les moindres détails. Le Pape attend les ouvriers français de même qu'un père attend ses enfants ; il les attend avec impatience et en grand nombre, et il entrevoit déjà, dans la joie de son cœur, le jour où ils se jetteront à ses pieds. Le chiffre de vingt mille ouvriers de la France catholique doit être atteint.

Presque en même temps que le pèlerinage ouvrier, on attend plusieurs pèlerinages de jeunesse catholique au tombeau de Saint Louis de Gonzague.

ALFRED MARQUETTE

Méublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPECIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph.)

100 RUE CASCADES

Place du Marché, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.
Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Nos tweeds canadiens, Anglais et Ecosse, pour habiller les hommes défont toute compétition.

C. ROULEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les Fromageries

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska.

ST-HYACINTHE, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

LEON PALARDY

BOIS DE SCLAGE DE TOUTES DIMENSIONS

Place du Marché à Foïn, Saint-Hyacinthe, Que.

OSCAR LAMOUREUX

Construction en Pierre, Brique et Bois

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies, Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SANT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

118 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune ".

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Coeur S. BOURGEOIS

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Feuilles de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eng. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No. 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

S. BOURGEOIS

Magasin Général

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la

TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la

CONSUMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 cts

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. N. L. ST-CERMAIN.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.